

COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit

SEANCE DU 14 juin 2022

PRESENTS :

M. Marc QUIRYNEN, Bourgmestre;
M. André BLAISE, M. Marcel DAVID, M. José DOCK, Mme Marie-Alice PEKEL, Échevins;
Mme Florence ARRESTIER, Présidente du CPAS;
M. Vincent PEREMANS, M. Philippe LEFEBVRE, Mme Christine BREDA, Mme Véronique BURNOTTE, M. Bruno HUBERTY, M. Jean-François CULOT, M. Jérémy COLLARD, Mme Lynda PROTIN, Mme Charline KINET, Mme Sophie PIERARD, M. Serge DEMORTIER, Conseillers;
M. Quentin PAQUET, Directeur général f.f.;

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de la Commune

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le projet de modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire établi par le collège communal,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis positif du directeur financier identique à la celui de l'avis de la commission budgétaire,

Considérant que certains articles du budget initial doivent être adaptés afin de permettre le bon fonctionnement de l'administration communale et la réalisation de projet porté par le collège communal,

Après en avoir délibéré en séance publique,

DÉCIDE, par 10 voix POUR et 5 voix CONTRE,

d'approuver, comme suit, les modifications budgétaires n°1, ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 -

Service ordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3
D'après le budget initial ou la précédente modification	13.074.041,20 €	10.649.057,72 €	2.424.983,48 €
Augmentation de crédit (+)	1.971.780,24 €	713.951,02 €	1.257.829,22
Diminution de crédit (+)	915.373,25 €	75.505,05 €	-839.868,20 €
Nouveau résultat	14.130.448,19 €	11.287.503,69 €	2.842.944,50 €
Selon la présente délibération			
Service extraordinaire	Recettes	Dépenses	Solde

	1	2	3
D'après le budget initial ou la précédente modification	8.659.313,08 €	8.659.313,08 €	0,00 €
Augmentation de crédit (+)	1.488.064,39 €	326.510,16 €	1.161.554,23 €
Diminution de crédit (+)			0,00 €
Nouveau résultat	10.147.377,47 €	8.985.823,24 €	1.161.554,23 €

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	10.799.149,27 €	8.113.028,56 €
Dépenses totales exercice proprement dit	10.799.010,39 €	8.960.333,56 €
Boni / Mali exercice proprement dit	138,88 €	847.305,00 €
Recettes exercices antérieurs	3.151.298,92 €	1.161.554,23 €
Dépenses exercices antérieurs	103.450,39 €	25.489,68 €
Prélèvements en recettes	180.000,00 €	872.794,68 €
Prélèvements en dépenses	385.042,91 €	0 €
Recettes globales	14.130.448,19 €	10.147.377,47 €
Dépenses globales	11.287.503,69 €	8.985.823,24 €
Boni / Mali global	2.842.944,50 €	1.161.554,23 €

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au Directeur Financier et aux organisations syndicales.

Art. 3.

De publier la présente décision conformément à l'article L 1313-1 du CDLD.

Ont voté CONTRE : Philippe LEFEBVRE, Christine BREDA, Bruno HUBERTY, Sophie PIERARD et Serge DEMORTIER.

Par le Conseil,

Le Directeur général f.f.,
(s) Quentin PAQUET.

Le Bourgmestre,
(s) Marc QUIRYNEN.

Pour expédition conforme,

Le Directeur général

Le Bourgmestre

Charles QUIRYNEN

Marc QUIRYNEN